

Formations diplômantes

» Encadrant Entreprise artisanale (ZEA)

Titre homologué du secteur des métiers de niveau IV

Vous souhaitez compléter votre formation initiale pour évoluer vers des fonctions d'encadrement ou créer votre entreprise ? Ce titre homologué est une formation modulaire concrète pour renforcer vos compétences.

PUBLIC - Salariés, - Chefs d'entreprises artisanales titulaires d'un CAP, BEP, BP, BAC PRO, BTM
Maître d'apprentissage confirmé - 42 heures
Commercial - 56 heures
Gestion - 84 heures
Ressources Humaines - 56 heures

Cours hebdomadaire, le soir de 19h00 à 22h00

» Assistant(e) du dirigeant d'entreprise artisanale (ADER)

Titre homologué du secteur des métiers de niveau IV

Vous êtes collaborateur du chef d'entreprise et vous exercez des responsabilités commerciales, administratives et financières. Cette formation vous permettra d'assister efficacement le dirigeant dans sa gestion quotidienne.

Public : conjoint collaborateur
Communication et relation humaines - 70 heures
Secrétariat bureautique - 112 heures
Gestion de l'entreprise artisanale - 142 heures
Stratégie et techniques commerciales - 98 heures

Cours hebdomadaire, le lundi (journée)

» D.U. : Développement et Management de l'entreprise

Titre homologué du secteur des métiers de niveau III

Former le bras droit du chef d'entreprise à la gestion d'une équipe, à plus d'assurance dans la relation clients ainsi qu'aux développements de projets.

Public : Conjoint collaborateurs, associés, salariés.
Être titulaire d'un niveau IV (BCCEA / BAC PRO/ BP)

4 modules + 1 projet d'application :

- Management des équipes - 77 heures
- Environnement administratif et financier de l'entreprise - 63 heures
- Innovation et organisation - 77 heures
- Négociation et développement de la relation clients - 63 heures

Cours 2 lundis par mois.

Contact : Eric RENOARD



Estelle BEBIN

02 43 64 11 06

ebebin@artisanatpaysdelaloire.fr

TARIF :

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur : 46 € par jour

Le Conseil de la Formation finance la différence, les démarches sont faites par le service Formation continue.

- Salariés : nous contacter au 02 43 64 11 06.

Mise en place de formations à la demande

L'offre de formation proposée dans ce catalogue n'est pas exhaustive. Notre équipe est capable de mettre en place des actions de formation à la demande. Alors n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des besoins précis.